

RE 2020

Bâtiments d'activités tertiaires spécifiques et bâtiments à usage industriel et artisanal

Résumé des exigences

Le décret [n° 2026-16 du 15 janvier 2026](#) portant sur les constructions de bâtiments d'activités tertiaires spécifiques et de bâtiments à usage industriel et artisanal introduit des exigences applicables à compter du 1^{er} mai 2026.

1. Typologies de bâtiments concernées

Après les maisons individuelles, les bâtiments de logements collectifs, les bureaux et les bâtiments d'enseignement primaires et secondaires, c'est au tour des typologies de bâtiments suivantes d'être soumises à la RE2020 :

- Médiathèques et bibliothèques ;
- Bâtiments d'enseignements atypiques ;
- Bâtiments universitaires d'enseignement et de recherche ;
- Hôtels ;
- Etablissements d'accueil de la petite enfance ;
- Restaurants ;
- Commerces ;
- Vestiaires seuls ;
- Etablissements sanitaires avec hébergements ;
- Etablissements de santé ;

- Aéroports ;
- Bâtiments à usage industriel et artisanal ;
- Etablissements sportifs.

A noter, les médiathèques et les bibliothèques étaient la seule de ces typologies qui n'était pas soumise à la RT 2012, mais encore à la RT 2005. Pour ce qui est des tribunaux et palais de justice, la RT2012 reste applicable.

2. Indicateurs et seuils associés

A l'instar des bâtiments d'ores et déjà soumis à la RE2020, ces bâtiments doivent respecter des résultats minimaux sur les indicateurs suivants :

- Besoin énergétique en chauffage, refroidissement et éclairage (indicateur Bbio)
- Consommation d'énergie primaire (indicateur Cep) et consommation d'énergie primaire non renouvelable (indicateur Cep,nr)
- Nombre de degrés-heures d'inconfort estival dans le bâtiment (indicateur DH)
- Impact sur le changement climatique de la consommation d'énergie primaire (indicateur Ic énergie)
- Impact sur le changement climatique lié aux composants du bâtiment, à leur transport, leur installation et l'ensemble du chantier de construction (indicateur Ic construction)

A noter que le décret insère un calcul à titre informatif des consommations d'énergie primaire renouvelable du bâtiment (indicateur Cep,r), en lien avec la transposition de la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments.

Le détail des indicateurs et des seuils à respecter sont indiqués dans la suite du document.

Les potentiels leviers nécessaires à l'atteinte de ces seuils par rapport aux standards actuels y sont également présentés. Ces infos émanent des simulations et estimations réalisées par la DHUP dans le cadre des concertations qui ont précédé la publication du décret et peuvent dépendre des projets.

Indicateur Bbio

L'indicateur Bbio caractérise la qualité bioclimatique du bâtiment à travers notamment la performance énergétique de l'enveloppe ainsi que sa situation.

Le Bbio est un indicateur définie en point qui prends en compte les besoins énergétiques du bâtiment pour assurer le chauffage, le refroidissement et l'éclairage.

Les seuils réglementaires fixés par la RE2020 sont détaillés pour l'ensemble des usages présentés dans le tableau ci-dessous.

Usage de la partie de bâtiment	Valeur Bbio max moyen	Niveau d'exigence du seuil retenu	Impacts potentiels sur la conception des bâtiments
Médiathèques et bibliothèques	117 points	Exigeant	Incite à une conception bioclimatique
Bâtiments universitaires d'enseignement et de recherche et bâtiments d'enseignements atypiques	122 points	Exigeant	Incite à une conception bioclimatique
Hôtels 0, 1 et 2 étoiles (partie nuit)	76 points	Exigeant	Incite à une conception bioclimatique
Hôtels 3, 4 et 5 étoiles (partie nuit)	76 points	Exigeant	Incite à une conception bioclimatique
Hôtels 0, 1 et 2 étoiles (partie jour)	134 points	Exigeant	Incite à une conception bioclimatique
Hôtels 3, 4 et 5 étoiles (partie jour)	163 points	Exigeant	Incite à une conception bioclimatique
Etablissements d'accueil de la petite enfance	139 points	Exigeant	Incite à concevoir des crèches avec baies ouvrantes et à renforcer l'enveloppe Certaines configurations de bâtiments peuvent être exclues
Restaurants - en continu, 18 heures par jour, 7 jours sur 7	245 points	Exigeant	Incite à une conception bioclimatique
Restaurants - 1 repas par jour, 5 jours sur 7	100 points	Exigeant	Incite à une conception bioclimatique
Restaurants - 2 repas par jour, 7 jours sur 7	206 points	Exigeant	Incite à une conception bioclimatique
Restaurants - 2 repas par jour, 6 jours sur 7	177 points	Exigeant	Incite à une conception bioclimatique
Commerces	170 points	Exigeant	Incite à une conception bioclimatique
Vestiaires	225 points	Exigeant	Incite à une conception bioclimatique
Etablissements sanitaires avec hébergement	174 points	Intermédiaire	Incite à une conception bioclimatique
Etablissements de santé (partie nuit)	164 points	Exigeant	Incite à une conception bioclimatique Certaines configurations de bâtiments peuvent être exclues

Etablissements de santé (partie jour)	133 points	Intermédiaire	Incite à une conception bioclimatique
Aérogares	248 points	Exigeant	Incite à une conception bioclimatique
Industries ou artisanats 3x8h	257 points	Exigeant	Incite à une conception bioclimatique
Industries ou artisanats 8h à 18h	69 points	Intermédiaire	Sans contrainte notable sur les bâtiments de grande surface
Etablissements sportifs municipaux ou scolaires et établissements sportifs privés	94 points	Exigeant	Incite à une conception bioclimatique
Restaurants scolaires - 1 repas par jour, 5 jours sur 7	76 points	Exigeant	Incite à une conception bioclimatique
Restaurants scolaires - 3 repas par jour, 5 jours sur 7	116 points	Exigeant	Incite à une conception bioclimatique

Indicateurs Cep et Cep,nr

Le Cep correspond à la consommation conventionnelle du bâtiment (énergies renouvelables ou non). L'indicateur Cep,nr (kWh_{ep}/m².an) est calculé selon la même méthode que le Cep mais se concentre uniquement les consommations d'énergies primaires non renouvelables.

Le Cep et le Cep,nr évaluent les consommations d'énergie suivant les usages suivants : chauffage, refroidissement, eau chaude sanitaire, éclairage, ventilation, auxiliaires, éclairage et/ou de ventilation des parkings, éclairage des circulations en collectif, électricité ascenseurs et/ou escalators.

Les seuils réglementaires fixés par la RE2020 sont détaillés pour l'ensemble des usages présentés dans le tableau ci-dessous.

Usage de la partie de bâtiment	Valeur Cep,nr max	Niveau d'exigence du seuil retenu	Impacts potentiels sur la conception des bâtiments	Valeur Cep max	Niveau d'exigence du seuil retenu	Impacts potentiels sur la conception des bâtiments
Médiathèques et bibliothèques	93 kWh _{ep} /(m ² .an)	Exigeant	Effort sur l'enveloppe nécessaire Pas de contrainte sur les systèmes (PAC, bois, RCU ¹ et gaz passent) Nécessite pour les RCU un taux d'EnR > 10%	105 kWh _{ep} /(m ² .an)	Intermédiaire	Effort sur l'enveloppe nécessaire ou choix des systèmes énergétiques "vertueux" (par ex, chauffe-eau thermodynamique)
Bâtiments universitaires d'enseignement et de recherche et bâtiments d'enseignements atypiques	102 kWh _{ep} /(m ² .an)	Exigeant	Dans certaines configurations, nécessite d'optimiser l'éclairage, installer du PV...	112 kWh _{ep} /(m ² .an)	Intermédiaire	Effort sur l'enveloppe nécessaire ou optimisation d'éclairage, installation de PV...
Hôtels 0, 1 et 2 étoiles (partie nuit)	121 kWh _{ep} /(m ² .an)	Exigeant	Nécessite d'optimiser la production d'ECS (par ex. CET) ou le chauffage (usage d'EnR) Nécessite pour les RCU un taux d'EnR > 20%	144 kWh _{ep} /(m ² .an)	Intermédiaire	Pour certaines configurations, nécessite d'optimiser la production d'ECS ou le chauffage
Hôtels 3, 4 et 5 étoiles (partie nuit)	118 kWh _{ep} /(m ² .an)	Exigeant	Nécessite d'optimiser la production d'ECS (par ex. CET) ou le chauffage (usage d'EnR) Nécessite pour les RCU un taux d'EnR > 20%	138 kWh _{ep} /(m ² .an)	Intermédiaire	Pour certaines configurations, nécessite d'optimiser la production d'ECS ou le chauffage
Hôtels 0, 1 et 2 étoiles (partie jour)	235 kWh _{ep} /(m ² .an)	Exigeant	Nécessite d'optimiser la production d'ECS (par ex. CET) ou le chauffage (usage d'EnR) Nécessite pour les RCU un taux d'EnR > 20%	252 kWh _{ep} /(m ² .an)	Intermédiaire	Pour certaines configurations, nécessite d'optimiser la production d'ECS ou le chauffage

¹ Réseau de Chaleur Urbain

Hôtels 3, 4 et 5 étoiles (partie jour)	234 kWhep/(m².an)	Exigeant	Nécessite d'optimiser la production d'ECS (par ex. CET) ou le chauffage (usage d'EnR) Nécessite pour les RCU un taux d'EnR > 20%	281 kWhep/(m².an)	Intermédiaire	Pour certaines configurations, nécessite d'optimiser la production d'ECS ou le chauffage)
Etablissements d'accueil de la petite enfance	150 kWhep/(m².an)	Exigeant	Nécessite pour les RCU un taux d'EnR > 20% Exclusion du gaz Optimisation de l'éclairage nécessaire	182 kWhep/(m².an)	Intermédiaire	Effort sur l'enveloppe nécessaire
Restaurants en continu, 18 heures par jour, 7 jours sur 7	282 kWhep/(m².an)	Exigeant	Nécessite d'optimiser la production de chauffage (EnR, récupération d'énergie ou PAC performante) Optimisation de l'éclairage nécessaire	578 kWhep/(m².an)	Intermédiaire	Effort sur l'enveloppe nécessaire
Restaurants 1 repas par jour, 5 jours sur 7	132 kWhep/(m².an)	Exigeant	Nécessite d'optimiser la production de chauffage (EnR, récupération d'énergie ou PAC performante) Optimisation de l'éclairage nécessaire	275 kWhep/(m².an)	Intermédiaire	Effort sur l'enveloppe nécessaire
Restaurants 2 repas par jour, 7 jours sur 7	219 kWhep/(m².an)	Exigeant	Nécessite d'optimiser la production de chauffage (EnR, récupération d'énergie ou PAC performante) Optimisation de l'éclairage nécessaire	446 kWhep/(m².an)	Intermédiaire	Effort sur l'enveloppe nécessaire
Restaurants 2 repas par jour, 6 jours sur 7	214 kWhep/(m².an)	Exigeant	Nécessite d'optimiser la production de chauffage (EnR, récupération d'énergie ou PAC performante) Optimisation de l'éclairage nécessaire	412 kWhep/(m².an)	Intermédiaire	Effort sur l'enveloppe nécessaire
Commerces	163 kWhep/(m².an)	Exigeant	Effort sur l'enveloppe nécessaire Optimisation de l'éclairage nécessaire Exclusion du chauffage effet joule sans recours au PV Incitation au PV	182 kWhep/(m².an)	Intermédiaire	Effort sur l'enveloppe nécessaire ou optimisation d'éclairage, installation de PV...
Vestiaires	242 kWhep/(m².an)	Exigeant	Effort sur l'enveloppe nécessaire Incitation à utiliser des EnR Exclusion chaudière gaz Nécessite pour les RCU un taux d'EnR > 30%	306 kWhep/(m².an)	Intermédiaire	Renforcement sur l'enveloppe nécessaire
Etablissements sanitaires avec hébergement	190 kWhep/(m².an)	Exigeant	Effort sur l'enveloppe nécessaire Nécessite pour les RCU un taux d'EnR > 30% Incitation au PV Recours aux EnR nécessaire	252 kWhep/(m².an)	Intermédiaire	Tous les systèmes énergétiques passent avec un renforcement sur l'enveloppe ou installation du PV...
Etablissements de santé (partie nuit)	274 kWhep/(m².an)	Exigeant	Effort sur l'enveloppe nécessaire Incitation au PV Recours aux EnR possible	302 kWhep/(m².an)	Intermédiaire	Tous les systèmes énergétiques passent avec un renforcement sur l'enveloppe ou installation du PV...

Etablissements de santé (partie jour)	165 kWhep/(m².an)	Exigeant	Effort sur l'enveloppe nécessaire Incitation au PV Recours aux EnR possible	180 kWhep/(m².an)	Intermédiaire	Effort sur l'enveloppe nécessaire ou optimisation d'éclairage, installation de PV...
Aérogares	191 kWhep/(m².an)	Exigeant	Effort sur l'enveloppe nécessaire Nécessite d'optimiser l'éclairage Exclut les radiateurs Effet Joule et les systèmes type PAC peu efficaces	253 kWhep/(m².an)	Intermédiaire	Renforcement sur l'enveloppe nécessaire
Industries ou artisanats 3x8h	290 kWhep/(m².an)	Exigeant	Effort sur l'enveloppe nécessaire Nécessite d'optimiser l'éclairage Limite l'utilisation de la climatisation Incitation au PV Recours aux EnR possible	365 kWhep/(m².an)	Intermédiaire	Effort sur l'enveloppe nécessaire ou optimisation d'éclairage, installation de PV...
Industries ou artisanats 8h à 18h	94 kWhep/(m².an)	Souple	Pas de renforcement par rapport aux prestations actuelles	116 kWhep/(m².an)	Souple	Pas de renforcement par rapport aux prestations actuelles
Etablissements sportifs municipaux ou scolaires	94 kWhep/(m².an)	Exigeant	Effort sur l'enveloppe nécessaire Nécessite d'optimiser l'éclairage Nécessite pour les RCU un taux d'EnR > 30% Incitation au PV	116 kWhep/(m².an)	Intermédiaire	Tous les systèmes énergétiques passent avec un renforcement sur l'enveloppe ou installation du PV...
Restaurants scolaires 1 repas par jour 5 jours sur 7	119 kWhep/(m².an)	Exigeant	Nécessite d'optimiser la production de chauffage (EnR, récupération d'énergie ou PAC performante) Optimisation de l'éclairage nécessaire	251 kWhep/(m².an)	Intermédiaire	Effort sur l'enveloppe nécessaire
Restaurants scolaires 3 repas par jour 5 jours sur 7	153 kWhep/(m².an)	Exigeant	Nécessite d'optimiser la production de chauffage (EnR, récupération d'énergie ou PAC performante) Optimisation de l'éclairage nécessaire	329 kWhep/(m².an)	Intermédiaire	Effort sur l'enveloppe nécessaire
Etablissements sportifs privés	112 kWhep/(m².an)	Exigeant	Effort sur l'enveloppe nécessaire Nécessite d'optimiser l'éclairage Exclu les chaudières gaz Nécessite pour les RCU un taux EnR de 30% Incitation au PV	148 kWhep/(m².an)	Intermédiaire	Tous les systèmes énergétiques passent avec un renforcement sur l'enveloppe ou installation du PV...

Indicateurs DH

L'indicateur DH (Degrés-Heures), caractérise le nombre d'heures sur l'année au cours desquelles la température à l'intérieur du logement dépasse à la température de confort à l'intérieur du bâtiment.

Un système de double seuil est mis en œuvre pour cet indicateur :

- un premier seuil déclenche, lorsqu'il est dépassé, une climatisation fictive qui vient s'ajouter aux indicateurs de consommations (Cep et Cep,nr). Ce seuil est commun à tous les bâtiments et égal à 350 DH
- un deuxième seuil haut réglementaire rends le bâtiment non conforme lorsqu'il est dépassé.

Les seuils réglementaires fixés par la RE2020 sont détaillés pour l'ensemble des usages présentés dans le tableau ci-dessous.

Usage de la partie de bâtiment	Catégorie 1 ² , sauf parties de bâtiments climatisées en zones H2d et H3	Niveau d'exigence du seuil retenu	Catégorie 1 climatisé, en zone H2d et H3	Niveau d'exigence du seuil retenu	Catégorie 2 ³	Niveau d'exigence du seuil retenu	Catégorie 3 ⁴
Médiathèques et bibliothèques	900	Intermédiaire	2200	Intermédiaire	2400	Intermédiaire	Pas de seuil
Bâtiments universitaires d'enseignement et de recherche et bâtiments d'enseignements atypiques	900	Intermédiaire	2200	Intermédiaire	2400	Intermédiaire	Pas de seuil
Hôtels 0, 1 et 2 étoiles (partie nuit) et hôtels 3, 4 et 5 étoiles (partie nuit)	300	Intermédiaire	700	Souple	1000	Souple	Pas de seuil
Hôtels 0, 1 et 2 étoiles (partie jour) et hôtels 3, 4 et 5 étoiles (partie jour)	1300	Intermédiaire	3300	Intermédiaire	3400	Intermédiaire	Pas de seuil
Etablissements d'accueil de la petite enfance	550	Intermédiaire	1600	Souple	1600	Souple	Pas de seuil
Restaurants - en continu, 18h par jour, 7 jours sur 7	2500	Intermédiaire	5000	Intermédiaire	5000	Intermédiaire	Pas de seuil

² Un local (ou une zone) est de catégorie 1 lorsqu'il ne répond pas aux critères des catégories 2 ou 3.

³ Un local (ou une zone) est de catégorie 2 lorsqu'il est climatisé, exposé à un bruit extérieur BR2 ou BR3, situé en zone climatique H2d ou H3 à une altitude inférieure à 400 m, et qu'il n'entre pas dans la catégorie 3.

⁴ Un local (ou une zone) est de catégorie 3 lorsqu'il est climatisé, situé dans une zone à usage de bureaux, et que l'ouverture des baies est interdite pour des raisons d'hygiène et de sécurité, ou lorsqu'il est climatisé, en zone de bureaux et situé dans un immeuble de grande hauteur.

Restaurants - 1 repas par jour, 5 jours sur 7	250	Exigeant	650	Exigeant	650	Exigeant	Pas de seuil
Restaurants - 2 repas par jour, 7 jours sur 7	1600	Exigeant	3500	Intermédiaire	3500	Intermédiaire	Pas de seuil
Restaurants - 2 repas par jour, 6 jours sur 7	1250	Exigeant	2500	Exigeant	2500	Exigeant	Pas de seuil
Commerces	3300	Intermédiaire	8000	Souple	9500	Souple	Pas de seuil
Vestiaires seuls	1000	Intermédiaire	2200	Intermédiaire	2200	Intermédiaire	Pas de seuil
Etablissements sanitaires avec hébergement	900	Souple	2400	Souple	2600	Souple	Pas de seuil
Etablissements de santé (partie nuit)	900	Souple	2400	Souple	2600	Souple	Pas de seuil
Etablissements de santé (partie jour)	1250	Intermédiaire	3000	Intermédiaire	3300	Intermédiaire	Pas de seuil
Aérogares	12100	Intermédiaire	21500	Intermédiaire	21500	Intermédiaire	Pas de seuil
Industries ou artisanats 3x8h	3200	Intermédiaire	8000	Intermédiaire	8000	Intermédiaire	Pas de seuil
Industries ou artisanats 8 h à 18 h	900	Intermédiaire	2200	Intermédiaire	2200	Intermédiaire	Pas de seuil
Etablissements sportifs municipaux ou scolaires	2000	Intermédiaire	4600	Intermédiaire	5000	Intermédiaire	Pas de seuil
Restaurants scolaires - 1 repas par jour, 5 jours sur 7	40	Exigeant	170	Intermédiaire	170	Intermédiaire	Pas de seuil
Restaurants scolaires - 3 repas par jour, 5 jours sur 7	260	Exigeant	650	Intermédiaire	650	Intermédiaire	Pas de seuil
Etablissements sportifs privés	2000	Intermédiaire	4600	Intermédiaire	5000	Intermédiaire	Pas de seuil

Indicateurs Ic énergie

L'indicateur ic énergie évalue l'impact sur le changement climatique associé à la consommations d'énergie du bâtiment. Cet indicateur se base sur le coefficient Cep, un facteur d'émission est affecté à chaque type d'énergie. Le calcul est établi sur l'ensemble de la durée de vie du bâtiment, à savoir 50 ans. Les seuils sont définis pour une période de 3 ans.

Les seuils réglementaires fixés par la RE2020 sont détaillés pour l'ensemble des usages présentés dans le tableau ci-dessous.

Usage de la partie de bâtiment et énergie utilisée	Valeur de Ic _{énergie_maxmoyen}			Niveau	Impact
	Année 2022 à 2024	Années 2025 à 2027	À partir de l'année 2028		
Médiathèques et bibliothèques raccordés à un réseau de chaleur urbain	360 kg éq. CO2/m²	285 kg éq. CO2/m²	285 kg éq. CO2/m²	Exigeant	Exclut le gaz Exclut les RCU > 0,120 kgCO2
Médiathèques et bibliothèques – autres cas	-	285 kg éq. CO2/m²	285 kg éq. CO2/m²	Exigeant	Exclut le gaz Exclut les RCU > 0,120 kgCO2
Bâtiments universitaires d'enseignement et de recherche et bâtiments d'enseignements atypiques raccordés à un réseau de chaleur urbain	225 kg éq. CO2/m²	190 kg éq. CO2/m²	190 kg éq. CO2/m²	Exigeant	Exclut les RCU > 0,120 kgCO2 Exclut le chauffage gaz seul (PAC-Air/Eau + appoint gaz passe)
Bâtiments universitaires d'enseignement et de recherche et bâtiments d'enseignements atypiques – autres cas	-	190 kg éq. CO2/m²	190 kg éq. CO2/m²	Exigeant	Exclut les RCU > 0,130 kgCO2 Exclut le chauffage gaz seul (PAC-Air/Eau + appoint gaz passe)
Hôtels 0, 1 et 2 étoiles (partie nuit) raccordés à un réseau de chaleur urbain	490 kg éq. CO2/m²	390 kg éq. CO2/m²	390 kg éq. CO2/m²	Intermédiaires	Exclut le gaz seul pour produire l'ECS Exclut les RCU > 0,120 kg CO2
Hôtels 0, 1 et 2 étoiles (partie nuit) – autres cas	-	390 kg éq. CO2/m²	390 kg éq. CO2/m²	Intermédiaires	Exclut le gaz seul pour produire l'ECS Exclut les RCU > 0,120 kg CO2
Hôtels 3, 4 et 5 étoiles (partie nuit) raccordés à un réseau de chaleur urbain	485 kg éq. CO2/m²	350 kg éq. CO2/m²	350 kg éq. CO2/m²	Intermédiaire	Exclut le gaz seul pour produire l'ECS Exclut les RCU > 0,120 kg CO2
Hôtels 3, 4 et 5 étoiles (partie nuit) – autres cas	-	350 kg éq. CO2/m²	350 kg éq. CO2/m²	Intermédiaire	Exclut le gaz seul pour produire l'ECS Exclut les RCU > 0,120 kg CO2
Hôtels 0, 1 et 2 étoiles (partie jour) raccordés à un réseau de chaleur urbain	595 kg éq. CO2/m²	495 kg éq. CO2/m²	495 kg éq. CO2/m²	Intermédiaire	Exclut le gaz seul pour produire l'ECS Exclut les RCU > 0,120 kg CO2
Hôtels 0, 1 et 2 étoiles (partie jour) – autres cas	-	495 kg éq. CO2/m²	495 kg éq. CO2/m²	Intermédiaire	Exclut le gaz seul pour produire l'ECS Exclut les RCU > 0,120 kg CO2
Hôtels 3, 4 et 5 étoiles (partie jour) raccordés à un réseau de chaleur urbain	630 kg éq. CO2/m²	520 kg éq. CO2/m²	520 kg éq. CO2/m²	Intermédiaire	Exclut le gaz seul pour produire l'ECS Exclut les RCU > 0,120 kg CO2
Hôtels 3, 4 et 5 étoiles (partie jour) – autres cas	-	520 kg éq. CO2/m²	520 kg éq. CO2/m²	Intermédiaire	Exclut le gaz seul pour produire l'ECS Exclut les RCU > 0,120 kg CO2

Etablissements d'accueil de la petite enfance raccordés à un réseau de chaleur urbain	895 kg éq. CO2/m²	680 kg éq. CO2/m²	680 kg éq. CO2/m²	Exigeant	Exclut le gaz Exclut les RCU > 0,120 kgCO2
Etablissements d'accueil de la petite enfance – autres cas	-	680 kg éq. CO2/m²	680 kg éq. CO2/m²	Exigeant	Exclut le gaz Exclut les RCU > 0,120 kgCO2
Restaurants - en continu, 18 heures par jour, 7 jours sur 7 raccordés à un réseau de chaleur urbain	670 kg éq. CO2/m²	570 kg éq. CO2/m²	570 kg éq. CO2/m²	Intermédiaire	Cohérent avec le seuil Bbiomax exigeant Exclut les RCU > 0,120 kgCO2
Restaurants - en continu, 18 heures par jour, 7 jours sur 7 – autres cas	-	570 kg éq. CO2/m²	570 kg éq. CO2/m²	Intermédiaire	Cohérent avec le seuil Bbiomax exigeant Exclut les RCU > 0,120 kgCO2
Restaurants - 1 repas par jour, 5 jours sur 7 raccordés à un réseau de chaleur urbain	605 kg éq. CO2/m²	470 kg éq. CO2/m²	470 kg éq. CO2/m²	Intermédiaire	Cohérent avec le seuil Bbiomax exigeant Exclut les RCU > 0,120 kgCO2
Restaurants - 1 repas par jour, 5 jours sur 7 – autres cas	-	470 kg éq. CO2/m²	470 kg éq. CO2/m²	Intermédiaire	Cohérent avec le seuil Bbiomax exigeant Exclut les RCU > 0,120 kgCO2
Restaurants - 2 repas par jour, 7 jours sur 7 raccordés à un réseau de chaleur urbain	705 kg éq. CO2/m²	570 kg éq. CO2/m	570 kg éq. CO2/m²	Intermédiaire	Cohérent avec le seuil Bbiomax exigeant Exclut les RCU > 0,120 kgCO2
Restaurants - 2 repas par jour, 7 jours sur 7 – autres cas	-	570 kg éq. CO2/m	570 kg éq. CO2/m²	Intermédiaire	Cohérent avec le seuil Bbiomax exigeant Exclut les RCU > 0,120 kgCO2
Restaurants - 2 repas par jour, 6 jours sur 7 raccordés à un réseau de chaleur urbain	675 kg éq. CO2/m²	545 kg éq. CO2/m²	545 kg éq. CO2/m²	Intermédiaire	Cohérent avec le seuil Bbiomax exigeant Exclut les RCU > 0,120 kgCO2
Restaurants - 2 repas par jour, 6 jours sur 7 – autres cas	-	545 kg éq. CO2/m²	545 kg éq. CO2/m²	Intermédiaire	Cohérent avec le seuil Bbiomax exigeant Exclut les RCU > 0,120 kgCO2
Commerces raccordés à un réseau de chaleur urbain	315 kg éq. CO2/m²	315 kg éq. CO2/m²	315 kg éq. CO2/m²	Intermédiaire	Cohérent avec le seuil Bbiomax exigeant Exclut les RCU > 0,160 kgCO2
Commerces – autres cas		315 kg éq. CO2/m²	315 kg éq. CO2/m²	Intermédiaire	Cohérent avec le seuil Bbiomax exigeant Exclut les RCU > 0,160 kgCO2
Vestiaires - raccordés à un réseau de chaleur urbain	1460 kg éq. CO2/m²	1120 kg éq. CO2/m²	1120 kg éq. CO2/m²	Intermédiaire	Exclut les RCU > 0,120 kg CO2
Vestiaires - autres cas	-	585 kg éq. CO2/m²	585 kg éq. CO2/m²	Exigeant	Hors RCU, nécessite le recours à des EnR (exclut le gaz)
Etablissements sanitaires avec hébergement - raccordés à un réseau de chaleur urbain	1155 kg éq. CO2/m²	890 kg éq. CO2/m²	890 kg éq. CO2/m²	Intermédiaire	Exclut les RCU > 0,120 kg CO2
Etablissements sanitaires avec hébergement - autres cas	-	330 kg éq. CO2/m²	330 kg éq. CO2/m²	Exigeant	Challenge les systèmes énergétiques

Etablissements de santé (partie nuit) - raccordés à un réseau de chaleur urbain	575 kg éq. CO2/m²	490 kg éq. CO2/m²	490 kg éq. CO2/m²	Intermédiaire	Exclut les RCU > 0,120 kg CO2
Etablissements de santé (partie nuit) - autres cas	-	320 kg éq. CO2/m²	320 kg éq. CO2/m²	Exigeant	Challenge les systèmes énergétiques
Etablissements de santé (partie jour) - raccordés à un réseau de chaleur urbain	615 kg éq. CO2/m²	365 kg éq. CO2/m²	365 kg éq. CO2/m²	Intermédiaire	Exclut les RCU > 0,120 kg CO2
Etablissements de santé (partie jour) - autres cas	-	230 kg éq. CO2/m²	230 kg éq. CO2/m²	Exigeant	Challenge les systèmes énergétiques
Aérogares raccordés à un réseau de chaleur urbain	290 kg éq. CO2/m²	260 kg éq. CO2/m²	260 kg éq. CO2/m²	Intermédiaire	Cohérent avec le seuil Bbiomax exigeant Exclut les RCU > 0,120 kgCO2
Aérogares - autres cas	-	260 kg éq. CO2/m²	260 kg éq. CO2/m²	Intermédiaire	Cohérent avec le seuil Bbiomax exigeant Exclut les RCU > 0,120 kgCO2
Industries ou artisanats 3x8h	-	315 kg éq. CO2/m²	315 kg éq. CO2/m²	Exigeant	Cohérent avec le seuil Bbio max exigeant
Industries ou artisanats 8h à 18h	-	110 kg éq. CO2/m²	110 kg éq. CO2/m²	Exigeant	Cohérent avec le seuil Bbio max exigeant Exclut les RCU > 0,120 kgCO2 Exclut le gaz
Etablissements sportifs municipaux ou scolaires raccordés à un réseau de chaleur urbain	330 kg éq. CO2/m²	265 kg éq. CO2/m²	265 kg éq. CO2/m²	Intermédiaire	Cohérent avec le seuil Bbio max exigeant Exclut les RCU > 0,120 kgCO2 Exclut le gaz
Etablissements sportifs municipaux ou scolaires - autres cas	-	150 kg éq. CO2/m²	150 kg éq. CO2/m²	Exigeant	Hors RCU, nécessite le recours à des EnR (exclut le gaz)
Restaurants scolaires - 1 repas par jour, 5 jours sur 7 raccordés à un réseau de chaleur urbain	570 kg éq. CO2/m²	445 kg éq. CO2/m²	445 kg éq. CO2/m²	Intermédiaire	Cohérent avec le seuil Bbiomax exigeant Exclut les RCU > 0,120 kgCO2
Restaurants scolaires - 1 repas par jour, 5 jours sur 7 – autres cas	-	445 kg éq. CO2/m²	445 kg éq. CO2/m²	Intermédiaire	Cohérent avec le seuil Bbiomax exigeant Exclut les RCU > 0,120 kgCO2
Restaurants scolaires - 3 repas par jour, 5 jours sur 7 raccordés à un réseau de chaleur urbain	615 kg éq. CO2/m²	485 kg éq. CO2/m²	485 kg éq. CO2/m²	Intermédiaire	Cohérent avec le seuil Bbiomax exigeant Exclut les RCU > 0,120 kgCO2
Restaurants scolaires - 3 repas par jour, 5 jours sur 7 – autres cas	-	485 kg éq. CO2/m²	485 kg éq. CO2/m²	Intermédiaire	Cohérent avec le seuil Bbiomax exigeant Exclut les RCU > 0,120 kgCO2
Etablissements sportifs privés raccordés à un réseau de chaleur urbain	535 kg éq. CO2/m²	420 kg éq. CO2/m²	420 kg éq. CO2/m²	Intermédiaire	Cohérent avec le seuil Bbio max exigeant Exclut les RCU > 0,120 kgCO2 Exclut le gaz
Etablissements sportifs privés - autres cas	-	190 kg éq. CO2/m²	190 kg éq. CO2/m²	Exigeant	Hors RCU, nécessite le recours à des EnR (exclut le gaz)

Indicateurs Ic construction

L'indicateur Ic construction évalue l'impact sur le changement climatique associé aux produits et équipements mis en œuvre pour la construction du bâtiment. Cet indicateur prend en compte l'ensemble des composants du bâtiment (structure, façade, menuiseries, revêtements, équipements techniques, etc.) à travers leurs données environnementales (FDES et PEP).

Le calcul est réalisé sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment, incluant les phases de fabrication, transport, mise en œuvre, entretien, remplacement et fin de vie, sur une période de référence de 50 ans.

Les seuils réglementaires fixés par la RE2020 sont détaillés pour l'ensemble des usages présentés dans le tableau ci-dessous.

Usage de la partie de bâtiment	Valeur de Ic _{construction} _maxmoyen							
	Années 2025 à 2027	Niveau	Impacts	Années 2028 à 2030	Niveau	À partir de l'année 2031	Niveau	Impacts
Médiathèques et bibliothèques	940 kg éq. CO2/m²	Intermédiaire	Optimisation des DE ⁵ ou optimisation du second œuvre et/ou recours au béton CEM III	785 kg éq. CO2/m²	Intermédiaire	630 kg éq. CO2/m²	Intermédiaire	Effort sur le 2nd œuvre et CEM III (autres leviers parfois nécessaires, réemploi, bois...)
Bâtiments universitaires d'enseignement et de recherche et bâtiments d'enseignements atypiques	940 kg éq. CO2/m²	Intermédiaire	Optimisation des DE ou optimisation du second œuvre et/ou recours au béton CEM III	790 kg éq. CO2/m²	Intermédiaire	640 kg éq. CO2/m²	Intermédiaire	Effort sur le 2nd œuvre et CEM III (autres leviers parfois nécessaires, réemploi, bois...)
Hôtels ⁶	820 kg éq. CO2/m²	Souple	Optimisation des DE ou optimisation du second œuvre et/ou recours au béton CEM III	680 kg éq. CO2/m²	Souple	540 kg éq. CO2/m²	Intermédiaire	Effort sur le 2nd œuvre
Etablissements d'accueil de la petite enfance	950 kg éq. CO2/m²	Intermédiaire	Optimisation des DE ou optimisation du second œuvre et/ou recours au béton CEM III	780 kg éq. CO2/m²	Intermédiaire	630 kg éq. CO2/m²	Intermédiaire	Effort sur le 2nd œuvre et CEM III (autres leviers parfois nécessaires, réemploi, bois...)

⁵ Données environnementales (FDES et PEP)

⁶ Hôtels 0, 1 et 2 étoiles (partie nuit) - Hôtels 3, 4 et 5 étoiles (partie nuit) - Hôtels 0, 1 et 2 étoiles (partie jour) - Hôtels 3, 4 et 5 étoiles (partie jour)

Restaurants ⁷	800 kg éq. CO2/m ²	Souple	Optimisation des DE	670 kg éq. CO2/m ²	Souple	540 kg éq. CO2/m ²	Intermédiaire	Effort sur le 2nd œuvre et CEM III (autres leviers parfois nécessaires, réemploi, bois...)
Commerces	800 kg éq. CO2/m ²	Souple	Optimisation des DE	670 kg éq. CO2/m ²	Souple	540 kg éq. CO2/m ²	Intermédiaire	Effort sur le 2nd œuvre et CEM III (autres leviers parfois nécessaires, réemploi, bois...)
Vestiaires	1050 kg éq. CO2/m ²	Intermédiaire	Optimisation des DE ou optimisation du second œuvre et/ou recours au béton CEM III	900 kg éq. CO2/m ²	Intermédiaire	750 kg éq. CO2/m ²	Exigeant	Tous les leviers + réemploi, matériaux bas carbone...
Etablissements sanitaires avec hébergement, établissements de santé (partie nuit) et établissements de santé (partie jour)	880 kg éq. CO2/m ²	Intermédiaire	Optimisation des DE ou optimisation du second œuvre et/ou recours au béton CEM III	760 kg éq. CO2/m ²	Intermédiaire	620 kg éq. CO2/m ²	Intermédiaire	Effort sur le 2nd œuvre et CEM III (autres leviers parfois nécessaires, réemploi, bois...)
Aérogares	1120 kg éq. CO2/m ²	Intermédiaire	Optimisation des DE	950 kg éq. CO2/m ²	Exigeant	780 kg éq. CO2/m ²	Exigeant	Effort sur le 2nd œuvre et CEM III (autres leviers parfois nécessaires, réemploi, bois...)
Industries ou artisanats 3x8h et industries ou artisanats 8h à 18h	840 kg éq. CO2/m ²	Intermédiaire	Optimisation des DE ou optimisation du second œuvre et/ou recours au béton CEM III	695 kg éq. CO2/m ²	Intermédiaire	550 kg éq. CO2/m ²	Intermédiaire	Effort sur le 2nd œuvre et CEM III (autres leviers parfois nécessaires, réemploi, bois...)
Etablissements sportifs municipaux ou scolaires et établissements sportifs privés	900 kg éq. CO2/m ²	Intermédiaire	Optimisation des DE	760 kg éq. CO2/m ²	Intermédiaire	620 kg éq. CO2/m ²	Intermédiaire	Effort sur le 2nd œuvre et CEM III (autres leviers parfois nécessaires, réemploi, bois...)

⁷ Restaurants en continu, 18 heures par jour, 7 jours sur 7 – Restaurants 1 repas par jour, 5 jours sur 7 – Restaurants 2 repas par jour, 7 jours sur 7 – Restaurants 2 repas par jour, 6 jours sur 7 – Restaurants scolaires 1 repas par jour, 5 jours sur 7 – Restaurants scolaires 3 repas par jour, 5 jours sur 7